


**CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITE DES TAXES ENVIRONNEMENTALES : CAS DU LITTORAL DE LA WILAYA DE BEJAIA**  
**CONTRIBUTION TO THE EVALUATION OF THE EFFECTIVENESS OF ENVIRONMENTAL TAXES: CASE OF THE COASTAL AREA OF THE WILAYA OF BEJAIA**

**Tinhinen BELAIDI\***

MAA

 [Orcid0009-0002-2132-6440](https://orcid.org/0009-0002-2132-6440)

Université Abderrahmane MIRA de Bejaia, Algérie

Mail : [tinhinen.belaidi@univ-bejaia.dz](mailto:tinhinen.belaidi@univ-bejaia.dz)

**Said Chaouki CHAKOUR**

Professeur

 [Orcid0009-0008-3196-9283](https://orcid.org/0009-0008-3196-9283)

Université Mohammed Seddik Ben Yahia de Jijel,

Mail : [chakour@univ-jijel.dz](mailto:chakour@univ-jijel.dz)

**Date de soumission** :27/06/2025 ;**Date d'acceptation** :16/09/2025 ; **Date de publication** :18/12/2025

**Résumé**

*Les zones littorales, riches de leur biodiversité et par leurs ressources naturelles, subissent des pressions croissantes et sans précédent dues aux activités humaines, ce qui fragilise leurs écosystèmes. Cette pression anthropique risque de mettre en péril un écosystème entier, dont dépend l'équilibre entre les objectifs économiques et les contraintes écologiques. Ceci nous interpelle sur la nécessité de concilier développement économique et gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement littoral. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente contribution, qui met en exergue le rôle que pourraient jouer les taxes environnementales en tant qu'instrument des politiques environnementales pour orienter les comportements des acteurs, notamment les entreprises industrielles, en faveur d'un développement équilibré et durable. Notre choix s'est porté sur le cas du littoral de la wilaya de Béjaia.*

**Mots-clés** : Politiques environnementales, taxes environnementales, littoral, gestion durable, wilaya de Bejaia.

**Codes JEL** : Q5, H2, R1.

**Abstract**

*Coastal areas, rich in biodiversity and natural resources, are experiencing unprecedented and increasing pressures due to human activities that are weakening their ecosystems. This anthropogenic pressure threatens to jeopardize an entire ecosystem on which the balance between economic objectives and ecological constraints depends. This calls for a reconciliation of economic development and the sustainable management of natural resources and the coastal environment. It is in this context that this contribution is presented, highlighting the role that environmental taxes could play as an instrument of environmental policies in changing and guiding the behavior of stakeholders, particularly industrial companies, toward balanced and sustainable development. Our focus is on the case of the coastline of the province of Béjaia.*

**Keywords** : Environmental policies, environmental taxes, coastline, sustainable management, province of Béjaia.

**JEL Codes** : Q5, H2, R1.

\* Auteur correspondant.

## Introduction

Les zones littorales, riches de leur biodiversité et par leurs ressources naturelles, subissent des pressions croissantes, sans précédent, dues aux activités humaines, ce qui fragilise leurs écosystèmes. Cette pression anthropique risque de mettre en péril des écosystèmes entiers dont dépend l'équilibre entre les objectifs économiques et les contraintes écologiques. Cette situation souligne la nécessité impérieuse de concilier développement économique et gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement littoral.

L'exploitation excessive des ressources naturelles, en l'absence d'une stratégie renouvelée d'aménagement du territoire côtier, a perturbé ces milieux fragiles, entraînant une perte directe de biodiversité et des dommages considérables, souvent difficiles à évaluer. Ainsi, les zones côtières et marines sont devenues des enjeux majeurs pour le développement socioéconomique, nécessitant une attention particulière.

La prise de conscience a évolué vers une approche qui collabore avec les processus naturels plutôt que de les contrarier. Depuis environ une décennie, la plupart des pays côtiers du monde se sont progressivement engagés à rendre la gestion de leurs zones littorales plus durables. L'approche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) reflète alors ces engagements qui reposent sur des approches adaptées à ces zones vulnérables et sensibles. Cette démarche de gestion intégrée a été concrétisée par la signature et la ratification de diverses déclarations, accords multilatéraux et conventions, notamment par l'Algérie, soulignant sa signification en terme d'environnement, d'économie, de société et de culture. La Gestion Intégrée des Zones Côtières se voit alors comme à la fois une réponse aux problèmes environnementaux littoraux et une solution aux lacunes concernant la coordination entre les intervenants et les usagers.

L'analyse de l'efficacité des instruments fiscaux environnementaux s'inscrit nécessairement dans un cadre conceptuel plus large, celui du développement local. Ce paradigme, qui postule que le développement est d'abord le fruit d'initiatives endogènes ancrées dans un territoire spécifique, offre une grille de lecture pertinente pour comprendre les enjeux du littoral de Béjaia (Campagne & Pecqueur, 2014). Dans cette perspective, les concepts de communautés locales, de communes et de wilaya ne sont pas de simple entités administratives, mais des acteurs centraux dans la gouvernance des ressources communes. De même, la taxe environnementale doit être distinguée d'un simple impôt ; si ce dernier a une vocation purement budgétaire, la taxe est un instrument économique incitatif, dont l'objectif premier est de modifier les comportements en internalisant le coût de la pollution (Pigou, 1920). Son efficacité est donc étroitement tributaire du contexte socio-économique et du cadre de gouvernance local dans lequel elle s'applique.

Cette étude se nourrit également des nombreux travaux de recherche menés sur la gestion des collectivités locales en Algérie et spécifiquement dans la wilaya de Bejaia. Les mémoires de magister et thèses de doctorat produits localement constituent une source précieuse pour comprendre les dynamiques territoriales, les défis de la décentralisation et les spécificités du contexte de la wilaya de Bejaia. Notre contribution vise à enrichir ces travaux en y apportant un éclairage centré sur la fiscalité environnementale comme levier pour un développement local durable.

Dans ce contexte, les taxes environnementales peuvent alors représenter un outil intéressant pour inciter les différents acteurs (entreprises, collectivités, citoyens) à adopter des actions qui sont plus respectueuses de l'environnement. Leur efficacité dépend cependant de plusieurs

facteurs, comme le niveau de taxation, leur champ d'application ou encore leur articulation avec d'autres mesures réglementaires et incitatives. Le but serait d'évaluer dans quelle mesure ces taxes ont pu contribuer à la protection et à la gestion durable du littoral algérien, en prenant pour cas d'étude de littoral de la wilaya de Bejaia.

### **1. L'état des zones littorales en Algérie et les différentes pressions infligées**

L'état des zones littorales en Algérie, d'une longueur équivalente à 1622km, se caractérise par une grande richesse et diversité des écosystèmes. Ces dernières comprennent 32 îles et 208 îlots. Elles abritent 71 zones marines et côtières présentant un intérêt écologique majeur parmi lesquelles on dénombre : 26 aires marines peuplées d'espèces remarquables, 26 aires caractérisées par des trottoirs à vermet, 19 aires où prolifère la Posidonie, et également 26 zones humides ainsi que 2 systèmes de zones humides (MEER, 2022). Ce littoral offre alors une opportunité significative pour un développement économique et social durable. D'après le Journal Officiel de la République Algérienne, la côte comprend les îles, le plateau continental et une bande terrain de 800 mètres en largeur le long du littoral, y compris les pentes visibles des collines et montagnes, les plaines côtières s'étendant jusqu'à trois kilomètres des eaux les plus hautes, les grandes forêts, les terrains cultivés, les régions humides et leurs rives, ainsi que les lieux d'intérêts paysager, culturel ou historique.

Le littoral, étant en perpétuelle mutations sous l'effet des tempêtes notamment, subit également des pressions anthropiques en urbanisation et pollution le soumettant alors à des vulnérabilités rendant ainsi sa gestion durable plus que jamais des plus urgentes.

L'inégale répartition démographique et économique en Algérie montre une concentration prononcée le long du littoral au détriment du reste du territoire national. L'étroite bande côtière, qui ne représente que 1,9% (à peine 2%) de l'ensemble du territoire nationale (soit environ 45 000km<sup>2</sup>), montre une densité de population dominante arrivant jusqu'à 274 habitants/km<sup>2</sup> et rassemble alors 37% de toute de la population du pays dans son intégralité (Ministère des ressources en eau et l'environnement & PAP RAC/PAM, 2015). Les raisons de cette polarisation sont bel et bien évidentes. Avec un climat méditerranéen modéré, des facteurs historiques, géographiques et socioéconomiques sont autant de facteurs favorables à une meilleure survie des humains. Des qui ont fait de ces zones le pôle d'attractivité démographique par excellence. Cependant, cette énorme concentration littorale est à l'origine du déséquilibre territorial entre le nord qui est densément peuplé et le vaste étendu du sud du pays qui est plutôt sous-peuplé. Pas que ça, mais cette effet d'agglomération des zones littorales qui abritent les principaux centres urbains et industriels est à l'origine d'énormes pressions environnementales.

La pollution, qu'elle soit terrestre, marine ou atmosphérique, des milieux littoraux en Algérie provoquent la dégradation de ces derniers. Or, dans 80% des cas, les eaux usées domestiques et industrielles, non traitées, ont pour principale destination les mers et les bassins versants. D'après des recherches quantitatives réalisées par l'Agence Nationale des Déchets (AND), la croissance rapide du tourisme côtier d'où l'augmentation des activités touristiques saisonnières et l'insuffisance de la gestion des déchets solides a provoqué l'accumulation de ces derniers répartis comme suit : 87% des déchets collectés sur les plages algériennes sont constitués essentiellement des matières plastiques, les 13% restant sont constitués de papier, de métal, de verre et de textiles.

Le phénomène de l'érosion des côtes algériennes, quant à lui, n'est pas des moindres. En effet, on assiste à une artificialisation précipitée du littoral algérien ayant pour cause principale

l'expansion urbaine incontrôlée. Les données statistiques de la morphologie dynamique des côtes algériennes ont révélé un recul annuel moyen de  $-0,50$  m sur tout le linéaire côtier. Les côtes sableuses, quand elles, subissent des phénomènes érosif causant un recul pouvant atteindre 2,5 à 10,2 m ce qui provoque des perturbations dans la dynamique côtière (Mezouar, Mars 2022, P10).

## **2. Les instruments de la politique environnementale littoral**

### **2.1. Le cadre législatif**

La préservation du littoral et des milieux marins en Algérie s'inscrit dans une approche du développement durable, conjuguant pour cela des dispositifs nationaux et internationaux dans le but d'une meilleure gestion intégrée.

#### **2.1.1. Le contexte international**

Sur la scène internationale, l'implication de l'Algérie dans la conservation de l'environnement se traduit par la ratification de plusieurs conventions. Parmi celles-ci :

- Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1996) : cadre législatif pour la préservation et l'exploitation durable des océans ;
- L'accord Internationale sur les Dommages provoqué par la Pollution aux Hydrocarbures (1974) : met l'accent sur la prévention et la compensation des dégâts provoqués par les marées noires ;
- Accord de Barcelone pour la sauvegarde de la Méditerranée contre la pollution (1980 révisé en 1995) ; en accordant une attention particulière aux marines protégées, cette convention vise la sauvegarde de la Méditerranée face à la pollution ;
- Accord de Ramsar concernant les zones humides (1982), convention ayant pour principal objectif la conservation des écosystèmes humides littoraux ;
- Protocole de Genève pour la sauvegarde des zones marines et du patrimoine culturel méditerranéen.
- Accord Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (9 mai 1992) et les accords de Paris (2016), à travers lesquels l'Algérie s'engage à réduire les Gaz à Effet de Serres et l'adaptation aux effets des changements climatiques.
- Protocole de Kyoto (2004), connu pour ses engagements en matière d'atténuation des impacts du changement climatique.

#### **2.1.2. Le contexte national**

Au niveau national, la loi n° 02-02 du 5 février 2002 concernant la sauvegarde et la valorisation du littoral constitue la base légale pour l'administration globale de la région côtière du littoral algérien. Elle établit un cadre d'action pour élaborer une politique nationale dédiée à la sauvegarde des régions littorales et soumet cette dernière à un ensemble de mesures spécifiques de protection et de valorisation. Cette législation établit les principes fondamentaux et incorpore le développement côtier dans une démarche d'aménagement spatial.

## **2.2. Le Plan Local de Gestion Intégrée des Zones Côtières**

L'Algérie a graduellement, depuis les années 2000, construit sa gouvernance littorale grâce à l'adoption d'instruments bâtisseurs comme le Plan National d'Aménagement du Littoral (PNAL, 2005) mais aussi via la création du Conservatoire National du Littoral (2002). Ce dernier a pour vocation la conciliation du développement économique et la protection des écosystèmes littoraux. Par la suite, le Décret exécutif 07-206 (2007) vient compléter le cadre

initial relatif à la zone maritime publique en évoluant vers une approche plus systémique avec la stratégie nationale de la gestion intégrée des zones côtières en 2015 qui a été révisée en 2021 sous le nom du Plan Local de gestion Intégrée des Zones Côtières (PL-GIZC). Ce plan s'inscrit dans la Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB Horizon 2030) et vise à atteindre la durabilité économique, sociale et préservation des écosystèmes marins et côtiers. Conformément au protocole GIZC de la Convention de Barcelone, la GIZC constitue alors un cadre fondamental permettant de renforcer la résilience et la compétitivité des communautés côtières. Elle s'appuie sur un cadre juridique incluant la loi 02-02 de 2002 sur la protection et la valorisation du littoral ainsi que des instruments de planification de l'espace, tels que le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL). Ce dernier définit, par exemple, des zones non constructibles jusqu'à 3km du rivage. En résumé, le PL-GIZC est l'outil opérationnel qui traduit la stratégie nationale en action concrète sur le terrain. Une méthode basée sur un diagnostic solide, une vision partagée mais aussi un plan d'action qui équilibre les impératifs économiques de l'économie Bleue avec la sauvegarde de l'environnement et le bien-être social.

### **2.3. Les instruments économiques et financiers : les taxes environnementales**

L'objectif de la fiscalité écologique est d'harmoniser l'expansion économique avec la préservation de l'environnement en orientant les actions des intervenants économiques afin d'intégrer les externalités indésirables, conformément au principe pigouvien. Ces axes principaux sont : la baisse des émissions polluantes par le biais d'outils tels que la taxe carbone, dont l'efficacité est avérée (par exemple : réduction de 20% des émissions en Suède et au Canada) ; la promotion de l'innovation et de l'efficacité énergétique, illustrée par les réussites suédoises (NOx) et suisses (COV) dans l'implémentation de technologies vertes. Et enfin, le financement des initiatives publiques environnementales, générant un cycle bénéfique de transition écologique. Selon le rapport de la Banque Mondiale (2022), ces dispositifs, associés à des investissements spécifiques (1,4% du PIB en moyenne), produisent des gains économiques nets.

Depuis 1992 (loi 91-25), qui constitue en soi une progression notable dans l'application du principe « pollueur-payeur », le régime fiscal algérien comprend différents outils environnementaux tels les mesures fiscales intégrées dans les lois de finances des 2000 à nos jours. Le fondement législatif graduel et consolidé se compose de ce qui suit :

- La loi numéro 19-143 du 3 Joumada El Oula 1441, qui correspond au 30 décembre 2019. Art 25 : modification de l'article 263 du code des impôts directs et taxes assimilées dans le cadre de la loi de finances pour 2020.
- La loi numéro 91-25 du 18 décembre 1991 concernant la loi de finance pour l'année 1992. Article 117, imposition sur les activités nuisibles ou périlleuses pour l'environnement.
- La loi numéro 19-143 du 3 Joumada El oula 1441, qui correspond au 30 décembre 2019. Article 88 : modification de l'article 117 de la loi n°91-25 du 18 décembre 1991 par la loi de finance pour l'année 2020. L F 1992/Imposition sur les activités nuisibles ou périlleuses.
- Le décret exécutif n° 09-336 du Aouel Dhou El Kaada 1430, qui correspond au 20 octobre 2009, concerne la taxe sur les activités nuisibles ou dangereuses pour l'environnement.

- Article 61 de la loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 sur la loi de finances de 2018, qui modifie et complète l'article 117 de la loi n° 91-25 du 18 décembre 1991 concernant la loi de finances pour l'année 1992.

### 3. Délimitation du littoral de la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia, localisée sur plus de 100 km de côte méditerranéenne algérienne, bénéficie d'une position géographique stratégique, située entre des massifs montagneux. Cette situation côtière et son ouverture sur le monde, grâce à son aéroport et son port, font de Bejaia l'un des territoires les plus compétitifs et attractifs d'Algérie. La wilaya de Bejaia possède un domaine côtier qui est limité au nord par le plateau continental ; la wilaya de Jijel se trouve à l'est tandis que celle de Tizi-Ouzou est située à l'ouest. Pour la limite sud, plusieurs données sont prises en compte et elle suit généralement quatre orientations principales « MATET, Cadastre littoral de la wilaya de Bejaia, 2005 » :

- La limite des massifs forestiers ;
- La direction de la ligne des crêtes ;
- La limite des agglomérations urbaines ;
- Les repères physiques et naturels existant.

La wilaya de Bejaia comporte 8 communes situées sur la côte, à savoir : Béni Ksila ; Toudja ; Bejaia ; Boukhelifa ; Tichy ; Aokas et Souk El Tenine.

La côte de Bejaia est caractérisée par une géomorphologie variée, composée de gré et de roches métamorphiques, et des mouvements tectoniques dynamiques, visibles à travers des falaises abruptes (42% du tracé côtier), des plages de sable (34 km) et des dunes déclinantes (avec une régression de 2% par an) (DREAL, 2023). Ce milieu naturel coexiste avec d'importantes infrastructures humaines telles que le port de Bejaia ayant pour trafic 22,3 millions de tonnes en 2022 et des structures de protection côtières, tout en étant affecté par une érosion différenciée significative (0,8 m/an sur les falaises comparativement à 1,5 m/an sur les plages) (Agence National des Ressources Hydriques, 2023).

**Tableau 1. Informations concernant la zone côtière de la wilaya de Bejaia**

Wilaya	Distance côtière (Km)	Kilomètre linéaire terrestre (Km)	Profondeur du littoral (Km)	Superficie côtière terrestre (Km <sup>2</sup> )	Superficie côtière marine (Km <sup>2</sup> )
Bejaia	110.83	275.68	2.7	532.02	2082

**Source : Rapport de synthèse du Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme : « Cadastre littoral de la wilaya de Bejaia », 2005, P7.**

La côte de Bejaia, qui s'étend sur 110 km (8,5% de la longueur totale du pays), soulève des défis importants. Bien que 27% de son littoral soit touché par l'érosion (>1,5 m/an) et que le port qui l'entoure (le deuxième en Algérie) subisse une forte pression urbaine, il bénéficie

toujours de protections significatives avec 22% de sa surface désignée comme aires marines protégées. Il est crucial que cette zone stratégique équilibre l'expansion économique avec la sauvegarde écologique, en particulier des herbiers de posidonie, tout en gérant l'augmentation des risques climatiques (12% du littoral exposé à une inondation d'ici 2050).

### **3.1. La sélection de la zone d'étude**

Cette recherche met l'accent plus particulièrement sur la commune de Bejaia, considérée comme une métropole. En effet, sa ville-centre regroupe la majorité des services industriels et économiques de l'ensemble de la wilaya côtière. Or, le littoral de cette commune subit d'importantes pressions dues à l'accentuation de l'industrialisation, de l'expansion du tourisme et de la croissance urbaines. En particulier, la côte est et nord sont saturées, avec une occupation continue et dense de l'espace.

Les activités industrielles font partie des facteurs qui exercent une pression considérable sur l'environnement côtier dans la wilaya de Bejaia. Elle héberge la troisième zone industrielle majeure de l'Est algérien, suivant celle d'Annaba et de Constantine. Cette région, couvre plus de 228 hectares, se trouve à l'est de la cité de Bejaia. En 2023, 87 installations industrielles se trouvent sur la côte de Bejaia et le long du corridor de la Soummam. Sur ces unités, douze sont jugées à risque, sans compter deux sablières et cinq carrières.

Les déchets d'origine industrielle, agricole ou urbaines, constituent un problème environnemental majeur auquel le littoral de la wilaya de Bejaia particulièrement fait face « MATET, PNUE, PAM, juillet 2002 ». Les pesticides périmés stockés dans les communes de Toudja ; Bejaia ; Tichy et Aokas, auprès des boues de pétrole de SONATRACH constituent des produits dangereux stockés dans ce même littoral. L'analyse des sédiments révèle une forte concentration en métaux lourds ; en cadmium à Bejaia plage et à Oued Djemâa et en pollution bactérienne à la plage Sidi Ali El Bhar. Concernant les déchets urbains industriels et hospitaliers, ils sont 48.86t/an pour les déchets à risque infectieux ; 5.32t/an pour les produits chimiques et médicaments mis en rebut et de 54.18t/an pour la totalité des activités de soins « MATET, Cadastre littoral de la wilaya de Bejaia, 2005, P23 ».

L'essor socio-économique, la croissance et la concentration démographique dans les différentes municipalités côtières de Bejaia (particulièrement le l'Oued Soummam), ont provoqué une hausse significative des déchets solides urbains. Selon le rapport de la direction de l'environnement, les ménages génèrent quotidiennement 540 tonnes de déchets. Une quantité qui ne se trouve pas obligatoirement dans les déchets publics de la wilaya.

### **3.2. Méthodologie de l'enquête et ses résultats**

L'interprétation des résultats émanant de l'enquête permettra de comprendre les logiques développées par les entreprises ainsi que les stratégies des différents acteurs de développement durable.

L'échantillonnage a été réalisé sur un choix aléatoire de quatorze entreprises dont les activités principales sont localisées sur le littoral. Après identification, avec les services de l'environnement et de l'industrie, des principales entreprises considérées comme polluées potentielles du milieu littoral. L'objectif du travail se veut un test d'évaluation de l'application des outils de la politique environnementale et plus précisément la fiscalité écologique par les entreprises industrielles implantées sur le littoral de Bejaia. L'analyse des résultats de la présente enquête permettra, en premier lieu de comprendre comment les entreprises réagissent

aux enjeux du développement durable sur le littoral. En deuxième lieu, de mieux comprendre la problématique de l'environnement littoral provenant de la wilaya de Bejaia. Puisque les différentes pollutions et nuisances imposées aux milieux littoraux proviennent également des oueds et des bassins versants (la pollution amont et la pollution aval), cinq entreprises industrielles situées le long du oued de la Soummam ont été intégrées à l'échantillon.

### 3.3. Présentation des entreprises ciblées par l'enquête

**Tableau 2. Identification des entreprises enquêtées**

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	CANDY Volaille Akbou	1	7,1	7,1	7,1
	CEVITAL-Agro Béjaia	1	7,1	7,1	14,3
	Danone Djurdjura Akbou	1	7,1	7,1	21,4
	Entreprise Portuaire de Bejaia	1	7,1	7,1	28,6
	ERENAV-URNAB Bejaia	1	7,1	7,1	35,7
	Général Emballage Akbou	1	7,1	7,1	42,9
	ICOTAL Bejaia	1	7,1	7,1	50,0
	LAITERIE GUELDAMEN Akbou	1	7,1	7,1	57,1
	NAFTAL carburant Bejaia	1	7,1	7,1	64,3
	NAFTAL GPL Bejaia	1	7,1	7,1	71,4
	ONCV Bejaia	1	7,1	7,1	78,6
	POLYSTYRENE Industrie Akbou	1	7,1	7,1	85,7
	SONATRACH Bejaia	1	7,1	7,1	92,9
	Transbois Bejaia	1	7,1	7,1	100,0
	Total	14	100,0	100,0	

**Source : Résultats de l'enquête sur l'application des instruments de la politique environnementale littorale, cas de Bejaia.**

Sur les 14 entreprises interrogées, 09 d'entre elles sont implantées sur le littoral de Bejaia, les 05 restantes sont implantées le long d'Oued Soummam pour les raisons évoquées plus haut.

Notre échantillon est représenté : premièrement par des entreprises d'au-dessus des 250 personnes (soit une part de 50%) ; deuxièmement par des entreprises d'entre 50 et 250 personnes et qui représente 28,6% ; troisièmement par les 14,3% d'entreprises ayant entre 10 et 50 personnes et enfin par une part de 7,1% d'entreprises ayant moins de 10 personnes.

**Tableau 3. La situation par rapport au littoral**

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Bande des 100m	6	42,9	42,9	42,9
	Bande des 300m	3	21,4	21,4	64,3
	Au delà de la limite du littoral	5	35,7	35,7	100,0
	Total	14	100,0	100,0	

**Source : Résultats de l'enquête sur l'application des instruments de la politique environnementale littorale, cas de Bejaia.**

L'interprétation du tableau N°3 permet d'attester que 42,92% des entreprises enquêtées sont situées sur la bande des 100 m du littoral de Bejaia, 21,4% d'entre elles sont situées sur la bande des 300 m. Les 35,7% restantes sont situées au-delà de la limite du littoral. L'accumulation d'activités économiques près du littoral pourrait entraîner des effets environnementaux significatifs sur les écosystèmes côtiers. Nous tentons, également, à travers cette investigation, le soulignement de l'absence de limites territoriales et spatiales voire administratives à la pollution. En effet, certaines activités sont génératrices d'externalités négatives et infligent des dommages aux territoires et acteurs situés à son aval. Ceci doit donner à réfléchir sur la question de la gouvernance des territoires littoraux puisque ces derniers deviennent parfois des « dépotoirs ».

**Tableau 4. Période du contrôle des rejets industriels**

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Régulièrement	2	14,3	14,3	14,3
	Une fois par an	1	7,1	7,1	21,4
	Jamais	2	14,3	14,3	35,7
	Sans réponse	9	64,3	64,3	100,0
	Total	14	100,0	100,0	

**Source : Résultats de l'enquête sur l'application des instruments de la politique environnementale littorale, cas de Bejaia.**

64,3% des entreprises enquêtées ne se sont pas prononcées sur la période du contrôle des rejets industriels de leur activité. Parmi les propositions données aux entreprises, REGULIEREMENT et JAMAIS émergent particulièrement et ont eu un même pourcentage des entreprises qui ont répondu. Toutefois, 7,1% effectuent ce contrôle une fois par an. S'agissant du contrôle des rejets industriels, la réglementation algérienne en vigueur prévoit que ce dernier doit s'effectuer régulièrement.

**Tableau 5. Soumission à une fiscalité écologique**

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	5	35,7	35,7	35,7
	Non	7	50,0	50,0	85,7
	Sans réponse	2	14,3	14,3	100,0
	Total	14	100,0	100,0	

**Source : Résultats de l'enquête sur l'application des instruments de la politique environnementale littorale, cas de Bejaia**

En application aux instruments économiques de la protection de l'environnement dont l'imposition d'une taxe écologique, les résultats dégagés de cette enquête montrent que la moitié des entreprises interrogées n'est pas soumise à cette imposition. Seulement 35,7% de ces dernières le sont.

**Tableau 6. Type de taxes**

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Sans réponse	10	71,4	71,4	71,4
Taxe sur le stockage des produits inflammables	1	7,1	7,1	78,6
Taxe sur les déchets	1	7,1	7,1	85,7
Taxe sur les installations classées	2	14,3	14,3	100,0
Total	14	100,0	100,0	

**Source : Résultats de l'enquête sur l'application des instruments de la politique environnementale littorale, cas de Bejaia.**

Les données du tableau ci-dessus nous fournis des informations sur les diverses sortes d'impôts auxquelles nos entreprises sont soumises. Les types de taxes évoquées par les entreprises répondantes sont : la taxe sur le stockage des produits inflammables la taxe sur les déchets et taxe sur les établissements classés. Toutefois, une part de 71,4% des entreprises n'ont pas donné suite à cette question.

**Tableau 7. Le pouvoir incitatif des taxes écologiques**

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide Oui	3	21,4	21,4	21,4
Non	2	14,3	14,3	35,7
Sans réponse	9	64,3	64,3	100,0
Total	14	100,0	100,0	

**Source : Résultats de l'enquête sur l'application des instruments de la politique environnementale littorale, cas de Bejaia.**

Sur les 35,7% des entreprises qui sont soumises à une taxe écologique (tableau 5), seul 21,4% pensent que la taxe écologique est un instrument fiscal incitatif. En effet, cet instrument décourage toute mesure productive polluante et contribue cependant au changement des comportements des acteurs, d'où son intérêt et son efficacité.

## Conclusion

La présente contribution montre que la fiscalité écologique en Algérie, en dépit des opportunités et des orientations des pouvoirs publics, continue d'éprouver de grandes difficultés à changer les comportements des acteurs. Les résultats de notre étude montrent que face à la taxe environnementale, la quasi-totalité des sociétés industrielles enquêtées manifestent une réticence. Ceci est dû principalement à trois contraintes majeures qui freinent toute initiative visant à un changement de comportement en faveur d'un développement durable respectueux de l'environnement et générateur de valeur ajoutée.

Premièrement, une méconnaissance persistante des taxes et redevances environnementales actuelles de la part des entreprises restreint fortement leur compréhension et leur acceptation de ces dispositifs. En second lieu, l'incidence opérationnelle de ces mécanismes fiscaux sur les pratiques environnementales des sociétés demeure marginale, les modifications des procédés de production étant peu fréquentes et généralement superficielles. En troisième lieu, le manque de synergie entre la fiscalité écologique et les autres initiatives environnementales diminue considérablement leur efficacité globale.

Dans le cadre particulier de la wilaya de Bejaia, cette situation est exacerbée par le manque d'engagement des communautés locales dans l'élaboration l'application des politiques fiscales liées à l'environnement. La recherche souligne l'importance d'une stratégie globale qui associe de manière plus étroite les outils fiscaux et les dispositifs de gestion environnementale, tout en consolidant les processus de sensibilisation et de soutien aux acteurs économiques.

Pour que l'écotaxe puisse véritablement agir comme un moteur de transformation, une révision du système en place est nécessaire. Elle devrait mettre l'accent sur une meilleure coordination des politique, un développement des compétences en gestion environnementale et une participation accrue des acteurs locaux. Ces améliorations pourraient transformer les mesures fiscales en instruments efficaces pour une gestion pérenne des zones littorales en Algérie.

## Bibliographie

**Campagne , P., & Pecqueur, B.** (2014). *LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL: Une réponse émergente à la mondialisation*. Paris, France: Charles Léopold Mayer.

**Houdart.** (2003). *Entre terre et mer, les 250 du littoral*. IFREMER, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral .

**MATE,** (2001). Elaboration de la stratégie et du plan d'action national des changements climatiques. *Communication natinale initiale* (p. 19). Alger: Projet national ALG/98/G31.

**MATET.** (2002, Janvier). Plan National d'Action pour l'Environnement et de Développement Durable . *PNAE-DD*, 44.

**MATET.** (2005). *Cadastre littoral de la wilaya de Bejaia*.

**MATET, P. d.** (juillet 2002). *Plan d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAM)*.

**MEER.** (2022). Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables.

**MEER, P. P.** (juillet 2002). Plan d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne . *Rapport National Pas BIO Algérie*.

**Mezouar, K.** (Mars 2022). *Rapport sur l'évaluation de la situation initiale de l'indicateur commun 15 d'IMAP "Localisation*. Alger: PAP/RAC.

**Ministère des ressources en eau et l'environnement, & PAP RAC/PAM** . (2015). *Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières pour l'Algérie*.

**ONS.** (2015). *Statistiques sur l'environnement*.

Renouvelables, M. d. (2022).

**PIGOU, A. C.** (1920). *The Economics of Welfare*. London: Macmillan and Co.

**Rapport de la Conférence des Nations Unies** de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. <https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/N2245452.pdf>

**République Algérienne Démocratique et Populaire.** (1967). Ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal. *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*.

**République Algérienne Démocratique et Populaire.** (1990). Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 portant code de la commune. *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*.

**République Algérienne Démocratique et Populaire.** (2011). Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 portant loi relative à la commune. *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*.

**République Algérienne Démocratique et Populaire.** (2012). Loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya. *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*.

**STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2016-2025 Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social. [https://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/SRDD\\_2016-2025\\_final.pdf](https://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/SRDD_2016-2025_final.pdf) L'efficacité des réformes économiques.

**SAIDI, F. A., Phinzi, K., & Molnár, E.** (2023). Urbanization in Algeria: Toward a More Balanced and. *Social Sciences 12: 174 10.3390/socsci12030174* .

**Tourisme, M. d.** (2003). *Rapport national sur l'état et l'avenir de l'environnement en Algérie 2003*. Algérie: MATET.